

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **2 février 2026 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, Jean de Blois, Marie-Eve Soucy et France Dussault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller François Tanguay est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

10 citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Approbation, adoption et dispense de lecture**
 - 2.1** des procès-verbaux du 12 janvier 2026;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1** Dépôt de la liste des comptes de taxes en voie de prescription;
 - 5.2** Autorisation pour collection des comptes de taxes en perception et mandat;
- 6 Administration financière**
 - 6.1** Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2** Adoption du *Règlement n° 26-557 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026*;
 - 6.3** Dépôt des formulaires DGE-1038 (Liste des donateurs et rapport de dépenses);
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1** Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1** Appel d'offres public pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée;
 - 8.2** Contrat pour le balayage mécanique des routes asphaltées au printemps 2026;
 - 8.3** Offre de services professionnels pour l'évaluation technique et réglementaire des plans, devis et études soumis par le promoteur du Domaine des 54;
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1** Demande de permis PIIA 2025-10-0016 – 24, rue Baptist-Lachapelle;
 - 9.2** Avis de motion – dépôt du premier projet de *Règlement n° 26-558 modifiant le règlement 16-434 de conditions d'émission de permis de construire*;
 - 9.3** Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption du premier projet de *Règlement n° 26-558 modifiant le règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1** Proclamation des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février;
 - 10.2** Offre de services professionnels pour une étude préliminaire de gestion des eaux pluviales et de terrassement du parc des loisirs;
 - 10.3** Contribution à Carrefour Austin en vertu de l'entente de gestion;
- 11 Hygiène du milieu et environnement**
- 12 Santé et bien-être**
 - 12.1** Contribution financière à la Coop Santé Eastman et les environs;
 - 12.2** Demande de don de la Banque alimentaire de Memphrémagog;
 - 12.3** Demande de don de la Fondation québécoise du cancer;

- 13 Rapport des comités municipaux
- 14 Rapport des comités communautaires
- 15 Période de questions
- 16 Affaires nouvelles
- 17 Levée de l'assemblée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (45)

2026-02-45 Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 JANVIER 2026 (46)

2026-02-46 ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal des assemblées ordinaire et de budget du 12 janvier 2026, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. les procès-verbaux des assemblées ordinaire et de budget du 12 janvier 2026 soient approuvés et adoptés avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE TAXES EN VOIE DE PRESCRIPTION (47)

2026-02-47 ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose la liste des propriétaires d'immeubles, dont l'adresse postale est connue ou non et dont le compte de taxes de l'année 2023 est impayé;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière informe le conseil qu'elle a utilisé tous les moyens raisonnables pour percevoir les taxes impayées des propriétaires d'immeubles concernés;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière informe le conseil que, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, la date de prescription des comptes de taxes en question est le 30 mars 2026 et que les taxes impayées ne seront probablement pas perçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2. les taxes et intérêts impayés de l'exercice 2023 seront transférés au poste budgétaire des créances douteuses au 30 mars 2026.

ADOPTÉE

5.2 **AUTORISATION POUR LA COLLECTION DES COMPTES DE TAXES EN PERCEPTION ET MANDAT (48)**

2026-02-48 **ATTENDU QUE** la greffière-trésorière dépose la liste des propriétaires d'immeubles dont le compte de taxes totalisant plus de 50 \$ est impayé depuis l'année 2023 ou en arrérage, et dont l'adresse est présumément connue;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière informe le conseil que, conformément à l'article 985 du *Code municipal*, la date de prescription des comptes impayés de l'exercice 2023 est le 30 mars 2026;

ATTENDU QU'une offre de services de Cain Lamarre SENCRL, conseillers juridiques, datée du 19 août 2025, a été acceptée par le conseil pour la perception des taxes impayées et la recherche, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil reçoive la liste jointe aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution et accepte que les dossiers qui y sont énumérés soient confiés à Cain Lamarre SENCRL pour la perception des taxes impayées aux conditions précisées dans l'offre;
3. Cain Lamarre SENCRL, avant de procéder dans chacun des dossiers sur la liste, s'assure auprès de la greffière-trésorière qu'aucun paiement n'a été effectué en dernière heure à la suite de l'avis expédié le 15 janvier 2026;
4. après le 15 mars 2026, tous les arrangements avec les contribuables en défaut et tous les recouvrements des taxes impayées soient effectués strictement avec et par le bureau de Cain Lamarre SENCRL;
5. Cain Lamarre SENCRL ne procède pas à la collection avant le 1^{er} mars 2026.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (49)**

Liste des comptes payés en date du 2 février 2026

Salaires au net	Paie du 2026-01-14	12 121,27
Salaires au net	Paie du 2026-01-21	11 821,33
Salaires au net	Paie du 2026-01-28	11 565,66
Salaires au net	Paie du 2026-01-30 (élus)	12 469,62
André Lauriault	Patinoire : surveillance et entretien	2 390,00
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	959,89
Bell Mobilité	2 cellulaires - novembre	102,44
CIBC VISA	Abonnements, fournitures, divers	6 839,77
Caroline Falcao	Travaux en communications déc. + jan.	2 835,00
Cogeco	Internet (5 comptes)	821,84
Daniel Plante	Nettoyage Carrefour - décembre	270,00
Déneigement GSD	Déneigement circuit 2 - janvier	62 226,44
Exc. Stanley Mierzwinski	Déneigement circuit 1 - janvier	120 989,90

Groupe Mel-Li-Pat	Déneigement - janvier	1 239,22
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	6 361,53
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager - janvier	1 935,00
Kezber	Dépôt : nouveau serveur	5 669,13
Les Services EXP	Plans et devis, rue du Lac-des-Sittelles	2 022,15
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur	40 839,67
Ministre du Revenu	Déclaration particulière TVQ	119,70
MTG	Déneigement - janvier	1 736,12
Personnel	Déplacements / kilométrage	564,69
Personnel	Déboursés divers	157,35
Personnel	Cotisations RÉER	17 427,92
Petite caisse	Achats divers	400,95
Philip Stone	Déneigement - janvier	10 208,83
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur	15 222,92
Citoyens	Remboursements divers	2 086,80
Ressorts Charland	Réparation camion incendie 552	7 887,35
Retraite Québec	RREM - décembre	3 033,65
SPA	Entente de service 2026 (1/2)	3 905,10
UMQ	Cotisation annuelle	1 299,05
Xerox	Frais d'impression - 2 photocopieurs	144,12
Service de la dette		
Banque Royale du Canada	R17-446 ch. North	8 524,39
Banque Royale du Canada	R22-502 poste de commandement	9 245,61
TOTAL		385 444,41

Liste des comptes à payer en date du 2 février 2026

ADMQ	Adhésion 2026 - R. Donaldson	1 157,28
Buropro Citation	Fournitures de bureau	194,42
Cain Lamarre	Frais juridiques	2 552,30
Formules Municipales	Feuilles + reliure : livre procès-verbaux	444,03
Infotech	Transport papeterie 2026	198,55
Medial Services-Conseils	Mutuelle-SST	1 682,18
MRC Memphrémagog	Équilibrage - 2 mois	6 133,16
Plomberie Gilbert et Fils	Réparation balayeuse centrale	1 030,91
Portes Drakkar	Réparation porte de garage hôtel de ville	1 040,94
Purolator	Frais de messagerie	51,95
Reffet du Lac	Trois offres d'emploi (2 semaines)	2 040,81
Superior Sany Solution	Nettoyants, articles ménagers	46,61
Xerox	Location photocopieurs - janvier	320,03
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
AGC Serrurier	Cadenas - réservoir carburant diesel	280,54
Buropro Citation	Piles	30,89
Distribution Provert	Fournitures médicales	570,21
GLS	Frais de messagerie	44,79
Camions Inter Estrie	Réparation du camion 251	2 879,49
Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel	203,91
Quai Expert	Enlèvement des bouées automne 2025	498,93
Régie de police	Entente 2026 - février	67 108,00
VOIRIE ET TRANSPORT		
Buropro Citation	Piles	146,49
Géomont	Préparation de cartes (2025)	861,16
Permaroute	Réparation d'asphalte (urgence)	2 384,87
HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
Enviro Connexion	Ajustement du prix du carburant 2025	10 982,35
Ville de Magog	Entente Écocentre 2026	51 012,00

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Cain Lamarre	Frais juridiques	1 149,47
LOISIRS ET CULTURE		
Comma Imagination	Infographie - travaux divers	2 562,00
GARO Électrique	Stationnement Rte 112 – prise	311,92
Location Langlois	Location de clôture - lac Orford	96,85
Plomberie Gilbert et Fils	Carrefour : déplacement du lavabo	2 055,48
Sanivac	Retour de toilettes louées - parcs et quai	339,18
Superior Sany Solution	Savon à main et nettoyeurs, Carrefour	128,52
ULine Canada	Vadrouille - salle communautaire	100,03
IMMOBILISATIONS		
Inspectech	Étude : installation septique, chalet	2 012,06
TOTAL		162 652,31

2026-02-49

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **385 444,41 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **162 652,31 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 26-557 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (50)

2026-02-50

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné le 12 janvier 2026 en vue de l'adoption du *Règlement n^o 26-557 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n^o 26-557 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026*.

ADOPTÉE

6.3

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 (LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les formulaires DGE-1038 (listes des donateurs et rapports de dépenses) des neuf candidats à l'élection générale du 2 novembre 2025.

7.1 **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

Le point est reporté.

* * * * *

8.1 **APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE, L’ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DE PIERRE CONCASSÉE (51)**

2026-02-51 **ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l’élaboration d’un plan quinquennal pour la gestion de ses actifs « voirie »;

ATTENDU QUE le plan annuel d’entretien préventif prévoit un rechargement de quelque 9 000 tonnes métriques sur les chemins ciblés en 2026;

ATTENDU QUE la dépense prévue est supérieure au seuil obligeant à l’appel d’offres public;

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d’offres public conformément à l’article 935 du *Code municipal du Québec* pour la fourniture de 9 000 tonnes métriques de pierre concassée, transport, livraison, épandage et nivelage compris;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date indiquée aux documents d’appel d’offres, pour être ouvertes et lues publiquement, au 21 ch. Millington, cinq minutes après la clôture de la période de réception des offres et qu’une décision sera rendue par le conseil à une séance publique subséquente;
3. la Municipalité ne s’engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n’encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

8.2 **CONTRAT POUR LE BALAYAGE MÉCANIQUE DES ROUTES ASPHALTÉES AU PRINTEMPS 2026 (52)**

2026-02-52 **ATTENDU QUE** Les Entreprises Breton a déposé la liste de ses taux horaires pour l’année 2026 pour les travaux de balayage des surfaces asphaltées des chemins Énumérés ci-dessous, totalisant 16,56 kilomètres :

Chemin	Km
Bryant's Landing	0,52
North	10,54
Hopps	2,30
des Riverains	0,30
Millington	2,90

ATTENDU que les travaux de balayage visent également les endroits suivants :

- Surface du quai Bryant
- Entrée du parc des loisirs
- Raccordements asphaltés au chemin Nicholas-Austin à l’intersection des chemins Patch, Channell Hill, Patterson, Taylor et Shuttleworth;
- Raccordement asphalté de la rue des Liserons à l’intersection du chemin Hopps;
- Stationnements de l’hôtel de ville et de la caserne d’incendie principale;

ATTENDU QUE le taux pour l'année 2026 est de 170 \$ de l'heure;

ATTENDU QUE la dépense prévue est inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE Les Entreprises Breton s'engage à fournir les équipements et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux de balayage dans les meilleurs délais, dès la fonte des neiges;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil confie les travaux de balayage susmentionnés à Les Entreprises Breton au taux horaire de 170 \$, taxes en sus;
3. les travaux seront réalisés conformément aux dispositions de la proposition reçue le 19 janvier 2026 sous la surveillance du contremaître des travaux publics de la municipalité;
4. la Municipalité informe Les Entreprises Breton qu'elle n'est pas en mesure de garantir la fourniture d'eau par camion-citerne.

ADOPTÉE

8.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DES PLANS, DEVIS ET ÉTUDES SOUMIS PAR LE PROMOTEUR DU DOMAINE DES 54 (53)

2026-02-53 **ATTENDU QUE** le promoteur du Domaine des 54 est à préparer tous les documents pour concrétiser son projet résidentiel dans le noyau villageois, dans lequel il est prévu une entente de travaux qui se conclura par la cession du chemin Lily-Butters à la Municipalité;

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 22 du *Règlement 22-510 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux* que le promoteur assume les coûts de vérification des plans et devis préliminaires par l'ingénieur mandaté par la Municipalité et qu'une facture lui sera transmise lorsque le mandat sera terminé;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposé le 22 janvier 2026 par Équipe Laurence, dans laquelle il est prévu pour l'évaluation technique et réglementaire :

- la vérification des plans d'ingénierie fournis par le promoteur;
- la validation du respect de la réglementation municipale;
- la vérification des justifications de l'ingénieure du promoteur et émission de recommandations,

le coût au coût de 5 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

d'accepter l'offre de services déposée par Équipe Laurence au montant de 5 000 \$, taxes en sus, pour les honoraires susmentionnés et d'autoriser la directrice générale à la signer.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2025-10-0016 – 24, RUE BAPTIST-LACHAPELLE (54)

2026-02-54 **ATTENDU** la demande de permis de construction n° 2025-10-0016 pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale dans le noyau villageois, zone 5.18.UL;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux dispositions du PIIA-II selon le *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

ATTENDU QUE l'agrandissement comprend des matériaux nobles et de qualité qui s'harmonisent avec ceux existants;

ATTENDU QUE la galerie comporte une toiture dont la forme est en lien significatif avec celle du corps principal du bâtiment et que le revêtement est le même;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé en retrait d'autres bâtiments avec lesquels une harmonisation du style architectural serait pertinente;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) rendu lors de la séance tenue le 12 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil approuve, conformément au *Règlement n° 16-436 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, les plans d'implantation et d'intégration architecturale préparés et soumis par le propriétaire le 21 octobre 2025.

ADOPTÉE

9.2 AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-558 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434

La conseillère F. Dussault

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 26-558 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
- dépose le premier projet du *Règlement n° 26-558 modifiant le règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 2 février 2026.

9.3 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-558 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434 (55)

2026-02-55 **ATTENDU** l'avis de motion donné le 2 février 2026 en vue de l'adoption du *Règlement n° 26-558 modifiant le règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. d'adopter le premier projet de *Règlement n° 26-558 modifiant le règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
2. qu'une assemblée publique sur le projet de règlement soit tenue le **23 février à 19 h** à l'hôtel de ville situé au 21, chemin Millington;
3. que, lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (56)

2026-02-56

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu.

ATTENDU QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

ATTENDU QUE l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

ATTENDU QUE selon l'étude régionale *Les bénéfices de la persévérance scolaire*, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

ATTENDU QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

ATTENDU QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil de la Municipalité d'Austin proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité d'Austin pour leur persévérance scolaire;
- porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- faire parvenir une copie de la présente résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE

10.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE TERRASSEMENT DU PARC DES LOISIRS (57)

2026-02-57 **ATTENDU** l'offre de services déposée le 29 octobre 2025 par la firme Avizo pour les honoraires professionnels énumérés ci-dessous en lien avec la gestion des eaux pluviales et de terrassement du parc des loisirs:

	Montants taxes en sus
Relevé topographique géoréférencé	3 595 \$
Plans préliminaires (30 %)	12 450,00 \$
Plans finaux et estimation (100 %)	6 700 \$
Étude hydraulique et gestion des eaux pluviales (option)	15 950 \$
	38 695,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de services déposée par Avizo au montant de 38 695 \$, taxes en sus, pour les honoraires susmentionnés et d'autoriser la directrice générale à la signer.

ADOPTÉE

10.3 CONTRIBUTION À CARREFOUR AUSTIN EN VERTU DE L'ENTENTE DE GESTION (58)

2026-02-58 **ATTENDU QU'**il est prévu à l'entente de gestion conclue entre la Municipalité d'Austin et Carrefour Austin, le versement d'une somme de 35 840 \$ par année sous réserve de certaines obligations à être réalisées par Carrefour Austin;

ATTENDU la facture n° 2025-01 déposée par Carrefour Austin au montant de 41 207,04 \$, représentant le montant de l'entente plus les taxes de vente applicables;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise le paiement de la facture 2026-01 à Carrefour Austin au montant de 41 207,04 \$.

ADOPTÉE

* * * * *

12.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA COOP SANTÉ EASTMAN ET LES ENVIRONS (59)

2026-02-59 **ATTENDU QUE** la Coop Santé Eastman et les environs offre aux citoyens d'Austin et des municipalités environnantes des services de santé de première ligne;

ATTENDU QUE dix pour cent de ses quelque 3 300 membres demeurent à Austin;

ATTENDU QUE les contributions des municipalités sont essentielles à la desserte de services de santé de proximité, accessibles à tous, mais particulièrement aux clientèles sans médecin de famille;

ATTENDU la demande de contribution faite à la Municipalité d'Austin;

ATTENDU que la contribution a été prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accorde un appui financier au montant de 2 780 \$ à la Coop Santé Eastman et les environs pour l'année 2026.

ADOPTÉE

12.2 DEMANDE DE DON DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE MEMPHRÉMAGOG (60)

2026-02-60 **ATTENDU** la demande de don de la Banque alimentaire de Memphrémagog, l'organisme communautaire qui assure depuis 1991 la sécurité alimentaire à la grandeur de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'organisme contribue à la réduction du gaspillage alimentaire et à la redistribution de denrées auprès de citoyens, dont certains habitent la municipalité d'Austin;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'année courante;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

d'accorder un don de 1 000 \$ à la Banque alimentaire de Memphrémagog afin de l'aider à combattre la faim et à nourrir l'espoir des personnes dans le besoin.

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE DE DON DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER (61)

2026-02-61 **ATTENDU QUE** chaque année, plus de 58 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE la Fondation, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QU'environ la moitié de tous les cancers peuvent être prévenus par l'adoption d'un mode de vie sain et de politiques qui protègent la population;

ATTENDU QUE la Fondation québécoise du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, en offrant partout au Québec des services qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil octroie un don de 350 \$ à la Fondation québécoise du cancer, argent qui avait été prévu au budget;
2. le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE

* * * * *

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (62)

2026-02-62 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère C. Rocher l'assemblée est levée à 19 h 59.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière